

**BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES**

Vos références :

Nos références : n°de dépôt : **A2006/026139**  
n°de gestion : **2005B00132**  
n°SIREN : **383 393 196 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 19/12/2006 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

**ROBERT OHAYON ET ASSOCIES société à responsabilité limitée**

**73 cours Albert Thomas 69003 Lyon -FRANCE-**

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :  
**acte sous seing privé (2 exemplaires)**

Concernant les événements RCS suivants :  
**Sté pluripersonnelle devient unipersonnelle**  
**cession de parts**

DUPLICATA

**ACTE DE CESSION DE PARTS SOUS SEING PRIVE  
SARL d'Expertise Comptable et de Commissariat aux  
Comptes Robert OHAYON et Associés  
– au capital de 50 000 €**

**Siège social : 73 cours Albert Thomas – 69447 Lyon Cedex 03  
RCS Lyon 383 393 196**

Les soussignés :

Mademoiselle Leslie OHAYON, demeurant 82, quai Gillet, 69004 Lyon,  
Dénommé, le cédant,

Monsieur Robert OHAYON, demeurant 82, Quai Gillet, 69004 Lyon,  
Dénommé, l'acquéreur,

Ont, préalablement à la cession des parts, objet des présentes, exposé ce qui suit :

La SARL Robert OHAYON et Associés,  
dont le siège social est situé 73, cours Albert Thomas, 69447 Lyon Cedex 03  
immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de Lyon, sous le numéro 383 393 196

est actuellement gérée par Monsieur Robert OHAYON, demeurant 82 Quai Gillet – 69004 Lyon,

Le capital social est divisé en 750 parts de 66.22 Euros chacune, ainsi réparties :

- Monsieur Robert OHAYON 750 parts  
Numérotées de 1 à 750
- Mademoiselle Leslie OHAYON 5 parts  
Numérotées de 750 à 755

La durée de la société est de quatre vingt dix neuf années.

Ceci exposé, les soussignés ont procédé à la cession de parts, objet du présent acte.

### 1. Cession de parts

Mademoiselle Leslie OHAYON cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit, à Monsieur Robert OHAYON, qui les accepte, les 5 parts sociales de 66.22 Euros chacune de valeur nominale (numérotées de 750 à 755), qu'elle possède dans la société.

### 2. Prix

La présente cession est consentie et acceptée à la valeur nominale des parts, que Mademoiselle Leslie OHAYON reconnaît et lui en consent immédiatement bonne et valable quittance.

ls  
R

**SARL Robert OHAYON ET Associés**

Cession de parts  
Le 27 janvier 2005  
Page 2/2

**3. Propriété**

L'acquéreur devient propriétaire, à compter de ce jour, des parts sociales ci-dessus mentionnées, et de tous les droits et obligations qui y sont attachés.

Il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui pourrait être attribuée aux dites parts.

L'acquéreur reconnaît et accepte avoir reçu du cédant une copie des statuts de la société et en avoir pris connaissance.

**4. Opposabilité**

Conformément à la loi, le présent acte sera rendu opposable à la société par le dépôt au siège social d'un original de l'acte, contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

**5. Dispositions fiscales**

Tous droits et taxes relatifs aux présentes incomberont à l'acquéreur, à l'exception de l'impôt sur la plus-value de cession des droits sociaux qui incombera au cédant (article 160 CGI).

**6. Frais**

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite seront supportés par l'acquéreur.

**7. Domicile**

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur siège et demeure sus-indiqués.

Enregistré à : **SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES LYON NORD**

Le 01/02/2005 Bordereau n°2005/48 Case n°2

Ext 312

Enregistrement : 15 €

Pénalités :

Timbre : 24 €

Pénalités :

Total liquidé : trente-neuf euros

Montant reçu : trente-neuf euros

L'Agent

Fait à Lyon,  
Le 27 janvier 2005  
En 4 exemplaires

Signature des parties

*Lu et approuvé  
bon pour cession de cinq parts*

*[Signature]*  
L. Ohayon

*[Signature]*

*Lu et approuvé  
bon pour acquisition  
de 5 parts*

*[Signature]*  
R. OHAYON